

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 26 septembre 2022 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, , Eric
BERTEAU, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino Manzini, Gwennaëlle BOMBART, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT,
Conseillers communaux.

Objet n°25 - Questions orales de la Conseillère Muriel DE DOBBELEER relatives à l'aide mise en place par la commune et le CPAS pour les citoyens en difficultés avec la hausse des prix de l'énergie et à la collecte des déchets ménagers par l'intercommunale InBW

L'Assemblée prend connaissance des questions orales de Madame la Conseillère Muriel De Dobbeleer relatives à l'aide mise en place par la commune et le CPAS pour les citoyens en difficultés avec la hausse des prix de l'énergie et à la collecte des déchets ménagers par l'intercommunale InBW

1) l'aide mise en place par la commune et le CPAS pour les citoyens en difficultés avec la hausse des prix de l'énergie.

S'il est un sujet au coeur de l'actualité depuis de nombreuses semaines, c'est l'augmentation constante du prix de l'énergie. Le CPAS se trouve confronté à un nouveau public, des personnes qui n'ont jamais eu besoin à avoir recours à des aides, même provisoires, d'autres n'osent peut-être même pas imaginer en faire la demande. Nos citoyens se trouvent parfois bien démunis face à des factures toujours plus importantes et parfois difficiles à honorer ; et ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir une aide, un soutien ou des conseils pour diminuer ces factures ou les aider dans des démarches.

Le Collège peut-il répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les aides disponibles auprès de la commune et/ou du CPAS pour les citoyens qui se trouvent confrontés à des difficultés de paiement de leurs factures d'énergie ?
- Quels sont les montants inscrits au budget pour ces aides ? Combien sont dépensés aujourd'hui ? Ceux-ci sont-ils suffisants pour terminer l'année ?
- Pouvez-vous me fournir des données sur le nombre de ménages qui demandent ces aides ?
- Quelles sont les démarches à faire et auprès de quelles institutions ?
- Avez-vous envisagé de faire une communication à l'ensemble des citoyens, personne n'étant à l'abri de mauvaises surprises ?
- Est-il prévu/envisagé de faire des permanences à horaires différés qui permettent à des

personnes qui travaillent en journée de pouvoir se rendre auprès des services qui peuvent les aider ?

2) la collecte des déchets ménagers par l'intercommunale InBW

Depuis janvier 2020 la collecte des déchets ménagers a été externalisée auprès de l'intercommunale InBW.

Les arguments avancés pour ce faire étaient principalement :

- Des économies budgétaires
- Un meilleur service
- Une réaffectation du personnel communal vers d'autres services en particulier le service de la propreté publique...

Cela fait maintenant 2 années complètes et le moment idéal pour faire le point. Le Collège peut-il répondre aux questions suivantes :

- Quel bilan dresse le Collège du transfert de la gestion de la commune vers l'intercommunale ?
- Pouvez-vous nous préciser les points positifs et négatifs de la gestion par les services communaux et l'intercommunale ?
- Les économies budgétaires espérées ont-elles été réalisées et quel en est le montant ?
- Combien de fonctionnaires qui réalisaient la collecte ont été affectés à d'autres tâches ? A quel service communal ont-ils été affectés finalement ?

1) Madame la Présidente du CPAS, Bénédicte Thibaut répond à la première question orale

Étant donné que les autres éléments de la question ont été répondu précédemment, je ne réponds que pour les éléments liés au CPAS.

Notre Echevin a déjà bien dévoilé ce que le CPAS fait.

Nous traitons beaucoup de demandes au Comité spécial au niveau du fonds énergies.

Chaque semaine nous avons des demandes de plus en plus importantes.

Dans le cadre de l'énergie, nous avons un droit de tirage pour l'eau d'un montant de 15.238,13 € et il reste 13400 €.

Pour le Fonds énergies, nous avons 23.828€ de subsides et il reste 17.500 € mais rien qu'à ce Comité spécial, nous avons octroyé 3.000 € en un seul comité. Il nous reste 6 Comités jusqu'à la fin de l'année. Sur base des dossiers moyens par Comité, nous savons que cela va exploser.

Il faut que ce qui a été dit verbalement soit traduit dans les actes car sinon on va aller droit dans le mur. On essaie de prendre contact avec les opérateurs pour essayer d'échelonner les mensualités. Et cela rajoute au-dessus des factures : il faut donc parfois prendre en charge les factures car les gens ne savent plus payer. On fait face et on aide chaque personne. Les profils changent beaucoup et on a maintenant des couples qui travaillent tous les deux qui ont du mal à payer les factures. On doit donner d'autres aides complémentaires au-delà du paiement des énergies aux différents opérateurs.

Madame la Conseillère Muriel DEBOBELER utilise son droit de réplique

Merci pour cette réponse. Le guichet de l'énergie a des heures d'ouvertures restreintes car il n'ouvre que de 9 à 12h de la semaine.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond

Cela dépend de la Wallonie et donc relayez !

2) Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la deuxième question orale

Le bilan de cette collaboration s'avère positif.

Les services soulignent la bonne collaboration avec In BW qui répond positivement via son action sur le terrain. Les retours citoyens sont d'ailleurs favorables.

En ce qui concerne, la réaffectation du personnel, il faut savoir que lorsque la Ville gérât les ramassages OM, 6 à 9 ETP y étaient affectés, et ce, en fonction des types de collectes (OM classique ou Encombrants) ... Pour rappel, nous étions à l'époque de manière récurrente en déficit d'effectifs (personnel en congé ou en maladie) que nous devions compenser par un apport de main d'œuvre via d'autres services (service espaces verts, service logistique).

Cela déstructurait fortement les plannings et les tâches des autres services.

Cette nouvelle collaboration avec l'Inbw, nous a permis non seulement de maintenir le volume de l'emploi mais d'affecter celui-ci à de nouvelles tâches.

Ainsi, le département de la propreté publique a pu se reconcentrer et se renforcer sur les missions suivantes :

- L'entretien du réseau d'égouttage par la mise en place de personnel tournant sur les machines telles que l'hydrocureuse dont le travail ne consiste pas qu'à l'entretien des avaloirs mais également à l'entretien de différents ouvrages mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre les inondations.
- Le nettoyage des rues avec, notamment, le désherbage mécanique et le passage de la nouvelle balayeuse.
- Le développement d'interventions « rues nettes » où il s'agit de mettre un « gros coup » sur un quartier.
- Le travail de cantonniers grâce à l'acquisition via subsides d'un aspirateur de rue.

Libéré de la charge de la collecte des sacs OM, l'organisation est plus efficiente grâce à une plus grande souplesse dans l'affectation des équipes.

Dans l'équipe initiale de la propreté publique, seul un agent a été déplacé vers le département logistique du service afin de le renforcer.

L'affectation de certains agents a évolué au sein du département, notamment grâce aux formations Permis C, leur permettant de rejoindre l'équipe de l'hydrocureuse et de la balayeuse.

Enfin, en ce qui concerne le bilan des économies espérées, nous sommes passés de 41 euros par habitant en gestion communale à 39 euros par habitant en gestion Inbw, tout en maintenant l'emploi mais également en offrant un service supplémentaire par la collecte des déchets organiques bien avant la date butoir de 2024. Nous avons pu ainsi poursuivre nos objectifs d'une part sur le plan économique et d'autre part sur le plan environnemental.